



Procès-verbal de la
Séance plénière du Conseil général
du mardi 24 mars 2026 à 19h30

Lieu : Salle Polyvalente, Châteauneuf-Conthey

Membres du Conseil Général présents

Nom	Prénom	Fonction	Groupe politique
Vergères	Jean-Daniel	Président	Alliance communale
Fragnière	Dominique	Vice-Président	Le Centre
Ruchat	Sabrina	Secrétaire	UDC et Union des Citoyens
Bérard	Emmanuel	Membre	Alliance communale
Cheseaux	Jean-Marc	Membre	Le Centre
Cito	Nulifer	Membre	Le Centre
Dessimoz	Emilie	Membre	Les Verts et PS
Dorsaz	Mathieu	Membre	Alliance communale
Duc	Ariane	Membre	Alliance communale
Eggel	Roman	Membre	Alliance communale
Giberti Udry	Gloria	Membre	Les Verts et PS
Gyger	Daniel	Membre	Le Centre
Hedinger Szekely	Jill	Membre	Le Centre
Imstepf	Maria-Angela	Membre	Alliance communale
Iten	Ana Catarina	Membre	UDC et Union des Citoyens
Iten	Julien	Membre	UDC et Union des Citoyens
Maglia	Luca	Membre	Alliance communale
Papilloud	Guillaume	Membre	Alliance communale
Pellissier	Ralph	Membre	Alliance communale
Quennoz	Valentin	Membre	Alliance communale
Roos	Clémentine	Membre	Alliance communale
Sarrasin	David	Membre	Alliance communale
Schauenberg	Lucas	Membre	Les Verts et PS
Sidani Awada	Bahira	Membre	Les Verts et PS
Solliard	Sandra	Membre	Alliance communale
Thétaz	Charlotte	Membre	Le Centre

Membres du Conseil Général excusés

Nom	Prénom	Fonction	Groupe politique
Constantin	Nicolas	Membre	Le Centre
Pinto Da Costa Rodrigues	Patricia	Membre	Alliance Communale
Ruchat	Daniel	Membre	UDC et Union des Citoyens

Ouverture de la séance

Jean-Daniel Vergères, Président du Conseil général, ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, ainsi qu'aux chefs de service et invités présents. Il informe l'assemblée que M. Ruchat Daniel (UDC et Union des citoyens et Mme Pinto Da Costa Rodrigues Patricia sont absents pour des raisons professionnelles.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 16 décembre 2025
2. Démission / admission d'un nouveau membre du Conseil Général
3. Site scolaire d'Erde, présentation détaillée du projet de rénovation
4. Sécurité intercommunale : gestion de crise. Présentation
5. Motion 01-2026 : Mme Marie-Angèle Imstef (Alliance Communale) et cosignataires
6. Interpellation 01-2026 : M. Guillaume Papilloud (Alliance Communale) et cosignataires
7. Question écrite Mme Marie-Angèle Imstef (Alliance Communale) et cosignataires : Test circulation Rue des Grands-Près
8. Question écrite : M. Daniel Gyger : panneaux solaires sur le toit de la crèche et garderie de Châteauneuf
9. Réponse à l'interpellation 03-2025 : impôt sur les chiens
10. Information de la municipalité
11. Divers

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 16 décembre 2025

Aucune remarque. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Démission / admission d'un nouveau membre du Conseil Général

Le 15 décembre dernier, M. Christophe Germanier, Président de commune, a pris acte de la démission de M. Didier Berthousoz, membre de l'Alliance Communale, de son poste de conseiller général. Pour donner suite à la proposition du comité de l'Alliance Communale, le Conseil Municipal a validé la candidature de **M. Valentin Quennoz** comme nouveau membre du Conseil général. Le Président du Conseil général lui souhaite la bienvenue au sein de notre assemblée. M. Quennoz qui se présente en quelques mots.

En date du 20 mars 2026, M. Vergères a également reçu la démission de Mme Rita Brunner (Le Centre) qui sera validée prochainement par le Conseil Municipal. Le groupe Le Centre, aura donc 2 mois pour présenter un candidat ou une candidate pour remplacer Mme Brunner.

3. Site scolaire d'Erde, présentation détaillée du projet de rénovation

M. Christophe Germanier, Président de commune ; **M. Samuel Darbellay**, Directeur des écoles ; ainsi que **M. Christian Suter** et **M. Raphaël Sauthier** du bureau d'architecture Suter & Sauthier présentent en détail le projet de rénovation.

M. Christophe Germanier ouvre la présentation en soulignant l'importance d'une vision globale pour l'école d'Erde, qui regroupe les infrastructures scolaires, l'accueil de l'enfance et les aménagements publics.

Présentation du projet

- L'école et la structure d'accueil (crèche) : rénovation et adaptation des infrastructures.
- Les espaces extérieurs : réaménagement de la grande cour d'école (située au sud) et des zones environnantes.
- Une réflexion est menée sur les accès au site, notamment via la rue du Centre et les rues transversales, afin de sécuriser le cheminement des enfants et de résoudre les problèmes de mobilité

Le dossier a franchi plusieurs étapes administratives importantes :

- Fin 2025 : mise à l'enquête publique du dossier.
- Actuellement : phase d'appels d'offres.
- Juin 2026 : demande de crédit d'engagement sur un 1^{er} objet.

Pour garantir la viabilité financière et technique, le projet sera rénové selon les priorités suivantes :

- L'école : premier objet du crédit d'engagement.
- La structure d'accueil, UAPE : suivra dans un second temps.
- Les aménagements extérieurs : finaliseront l'ensemble du site.

M. Samuel Darbellay, Directeur des écoles et chef de projet présente un petit historique :

En 2022 lors de l'arrivée à la direction des écoles de M. Darbellay, un constat s'est vite imposé : les infrastructures scolaires d'Erde et de Châteauneuf sont vieillissantes, voire vétustes, et ne répondent plus aux normes actuelles et futures.

Face à cette situation, des analyses complètes ont été demandées afin d'évaluer l'état de vétusté des deux sites scolaires. Deux rapports ont ainsi été réalisés : l'un pour le site de Châteauneuf, par Vincent Pittier, architecte, et l'autre pour le site d'Erde, par le bureau Suter Sauthier architectes.

Bien que le site de Châteauneuf présente un état de vétusté plus avancé, la priorité est néanmoins donnée au site d'Erde. En effet, les communes de Vétroz et d'Ardon ont exprimé leur souhait de construire un nouveau bâtiment pour accueillir leurs élèves du cycle d'orientation, ce qui conduira Conthey à récupérer seule le site de Châteauneuf dans les années à venir. Cette perspective ouvre la voie à une réflexion globale sur les infrastructures de Châteauneuf. Des travaux d'envergure pourront ainsi être envisagés de manière coordonnée et cohérente. En attendant, des travaux urgents ont tout de même été réalisés à Châteauneuf : les deux préaux ont notamment été rénovés pour des raisons de sécurité.

Le site d'Erde, âgé d'environ 50 ans, nécessite aujourd'hui une rénovation en profondeur. Des éléments sont potentiellement dangereux. Par ailleurs, des interventions urgentes, notamment au niveau des fenêtres et des stores, sont reportés depuis près de dix ans. La réalisation des travaux par étape, initialement envisagée, s'est révélée ni réaliste ni pertinente du point de vue des contraintes liées aux conditions de subventionnement cantonal et aux procédures d'autorisation auprès des différents services compétents. Dès lors, le comité de pilotage du projet a opté pour une rénovation globale de l'établissement scolaire et ses structures annexes, conformément aux recommandations du rapport établi par le bureau d'architectes. Cette approche vise à répondre aux exigences en matière de sécurité incendie, d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, d'efficacité énergétique, de respect de l'environnement ainsi que des techniques du bâtiment.

Ce projet, qui bénéficiera de subventions cantonales, ne se limite pas à une simple remise en état, mais constitue un investissement stratégique en faveur des générations futures. Il vise à créer un véritable lieu de vie sécurisé, moderne et adapté aux besoins des familles et des sociétés locales des hauts de Conthey.

Les membres du bureau d'architecture Suter & Sauthier présentent la partie technique de la rénovation en commençant par le centre scolaire, puis la crèche / UAPE et les espaces extérieurs ainsi que les coûts occasionnés et les délais.

L'ordre de grandeur des coûts : de frs 14'5000'000,- à frs 15'500'000,- Période d'investissement : 2026 à 2030

Il est également mentionné qu'afin de ne pas délocaliser les élèves, les travaux se feront pendant les congés et les vacances scolaires.

Le Conseil général devra se prononcer sur crédit d'engagement à la prochaine séance plénière.

La présentation terminée M. Jean-Daniel Vergères autorise les questions relatives à la présentation.

Mme Ariane Duc (Alliance Communale) s'interroge sur l'évolution des effectifs scolaires et souhaite savoir si une augmentation est à prévoir ou si le nombre d'élèves restera stable.

M. Samuel Darbellay précise qu'aucune augmentation de la demande d'intégration scolaire n'est projetée pour les années à venir. Il souligne par ailleurs que la croissance démographique dans les villages du haut de la commune demeure quasi nulle, garantissant une stabilité des effectifs. Il est précisé que si aucun agrandissement de l'école n'est envisagé, la question de sa mise en sécurité demeure une priorité nécessitant une attention toute particulière.

4. Sécurité inter-communale : gestion de crise. Présentation

Avant de céder la parole à M. Yves Gaillard président de la commission intercommunale de sécurité publique pour l'exposé relatif à la sécurité, M. Germanier intervient afin de transmettre une information complémentaire.

M. Christophe Gemanier souligne que la thématique de la sécurité occupe une place centrale dans l'actualité depuis le début de l'année. Pour les autorités, la protection de la population constitue une mission prioritaire, à appréhender dans un sens large : elle englobe aussi bien la mobilité que la prévention des dangers naturels, la lutte contre les incendies ou encore la santé publique.

Dans cette optique, une commission intercommunale de sécurité civile a été instaurée il y a six ans. Cette structure regroupe les communes de Conthey, Vétroz, Ardon et Chamoson. Le choix de ce périmètre s'explique par l'appartenance au même district et, plus spécifiquement, par les liens avec les FSR.

M. Yves Gaillard prend ensuite la parole afin de présenter de manière détaillée le fonctionnement et les missions de la commission intercommunale de la sécurité publique. L'intégralité de cette présentation est jointe au présent procès-verbal en annexe.

Mme Nulifer Cito interroge M. Gaillard quant à la manière de faire passer l'information aux familles.

L'intervenant relève que certaines municipalités organisent des journées dédiées à la protection de la population, permettant notamment de présenter au public les moyens techniques et opérationnels des corps de sapeurs-pompiers, citant en exemple le 500^{ème} anniversaire du tremblement de terre d'Ardon. À cette occasion, un poste spécifique avait été dédié à la préparation des familles.

Il existe l'application fédérale "**Alertswiss**", disponible sur smartphone, qui fournit une documentation complète sur les mesures de prévoyance domestique. À titre d'exemple, lors des journées de sensibilisation, une présentation concrète des stocks de réserve (provisions et matériel de première nécessité) a été organisée. L'objectif est de rappeler l'importance de l'autonomie des ménages : en cas d'événement majeur ou de rupture d'approvisionnement (blackout), une réserve de six jours est préconisée

afin de permettre aux organisations de secours de structurer leur intervention et de porter assistance à la population.

5. Motion 01-2026 : Mme Marie-Angèle Imstef (Alliance Communale) et cosignataires

Avant de céder la parole à Mme Marie-Angèle Imstef (Alliance Communale), M. Jean-Daniel Vergères précise à l'assemblée les modalités du scrutin : les membres présents étant au nombre de 26, la majorité absolue est fixée à 13 voix.

Mme Imstef prend la parole et présente la motion 01-2026. L'intégralité de cette motion est jointe au procès-verbal en annexe.

M. Jean-Daniel Vergères donne la parole à **M. Julien Iten (UDC)** concernant la motion.

Les auteurs sont tout d'abord remerciés pour leur travail et pour les préoccupations environnementales mises en avant. L'objectif visant à mieux reconnaître le rôle positif des jardins et des surfaces perméables, qui favorisent l'infiltration des eaux et allègent les infrastructures, est partagé.

Cependant, la modification du mode de taxation proposée soulève encore plusieurs questions techniques, financières, juridiques et pratiques : comment mesurer les surfaces, comment assurer l'équité et quels seraient les impacts réels ?

C'est pourquoi il est estimé qu'un postulat serait l'instrument le plus approprié. Celui-ci permettrait au Conseil communal d'étudier toutes les options, d'en évaluer les conséquences et, si nécessaire, de proposer un modèle de taxation cohérent et équitable.

L'objectif est soutenu, mais la transformation de la motion en postulat est demandée afin de garantir une analyse complète avant toute décision. La modification est refusée

La parole est ensuite donnée à **Mme Emilie Dessimoz (Les Verts et PS)** : Le règlement relatif aux eaux évacuées a été adopté il y a seulement trois ans. Il est relevé que les auteurs de la motion étaient déjà présents à l'époque et ne s'y étaient pas opposés ; les discussions concernant les eaux d'arrosage ont donc déjà eu lieu. Revenir aujourd'hui sur une décision aussi récente est considéré comme un facteur d'affaiblissement de la cohérence et de la stabilité des décisions politiques.

Par ailleurs, cette taxe poursuit des objectifs clairs, notamment celui d'encourager une utilisation responsable de la ressource en eau. Bien que l'eau d'arrosage ne transite pas par la station d'épuration, la volonté est de ne pas envoyer un signal banalisant des pratiques excessives, telles que l'arrosage intensif des pelouses.

Il est plus pertinent d'agir de manière incitative en encourageant, par exemple, la récupération de l'eau de pluie, la plantation d'arbres ainsi que la promotion de haies vives d'essences locales résistantes à la sécheresse.

D'autres projets sont par ailleurs en cours d'élaboration, notamment dans le cadre de la RCCZ-PAZ, (Règlement Communal des Constructions et des Zones / Plans d'Aménagement des Zones) lequel pourrait également favoriser des aménagements extérieurs plus durables.

Le groupe « Les Verts et PS » invite les membres du Conseil général à refuser cette motion

Mme Nulifer Cito (Le Centre) prend également la parole et invite les membres du Conseil Général à la refuser

En vue du vote à main levée sur la motion, le président du Conseil Général désigne **Mme Émilie Dessimoz** et **M. Guillaume Papilloud** en qualité de scrutateurs pour procéder au décompte des voix.

- **Votes favorables (OUI) :** 12 voix
- **Votes opposés (NON) :** 12 voix
- **Abstentions :** 1 voix

En raison de l'égalité parfaite des suffrages, il revient au président de l'assemblée de trancher, conformément au règlement.

M. le Président fait usage de sa voix et se prononce en faveur de la motion.

La motion est acceptée et est transmise au Conseil Municipal pour traitement.

6. Interpellation 01-2026 : M. Guillaume Papilloud (Alliance Communale) et cosignataires

M. Guillaume Papilloud présente l'interpellation 01-2026 : fermeture de l'avenue de la Gare. L'interpellation est ajoutée en annexe du procès-verbal.

Il mentionne également un dépôt, le vendredi avant la séance d'une pétition réunissant 1 578 signatures auprès des services communaux. Ce dépôt témoigne du mécontentement des commerces locaux ou des habitants. Ces chiffres sont interprétés comme le signe d'une rupture de confiance qu'il est urgent de rétablir.

M. Christophe Germanier exprime son étonnement concernant le chiffre de 1 578 signatures mentionné pour la pétition. Il précise qu'à ce jour, seules trois pages ont été transmises, ce qui apparaît très inférieur au nombre total annoncé.

Il est souligné qu'aucun document n'a été officiellement déposé au bureau communal. Si des dossiers ont effectivement été remis au service technique, ceux-ci n'ont fait l'objet d'aucune transmission immédiate.

L'interpellation est prise en compte par les instances communales et la réponse sera transmise à la prochaine séance plénière du mois de juin.

7. Question écrite Mme Marie-Angèle Imstef (Alliance Communale) et cosignataires : Test circulation Rue des Grands-Prés

M. Emmanuel Béard présente la question écrite par L'Alliance Communale et cosignataires. La présentation détaillée se trouve en annexe du présent procès-verbal.

M. Gérald Nachen informe l'assemblée qu'un sondage auprès de la population sur la phase test de l'avenue de la gare est prévu. À cet effet, un flyer a été adressé le 9 mars 2026 aux habitants de la plaine. Ce flyer est accompagné d'informations complémentaires sur le site internet de la commune et les réseaux sociaux. Le délai de réponse est fixé au 29 mars 2026.

Afin d'éviter toute confusion entre la phase test de la rue de la Gare et celle de la rue des Grand-Prés, et vu que le public concerné n'est pas très clairement identifié, il a été décidé d'organiser un sondage distinct pour les résidents du secteur Grands-Prés.

Plusieurs personnes ont témoigné ou écrit à l'administration communale afin d'exprimer leur mécontentement concernant ces phases tests, principalement pour celle de la gare. S'agissant de la rue des Grand-Prés, un automobiliste a dénoncé dans sa lettre le manque de signalisation claire. À l'opposé, les résidents de la rue des Grand-Prés ont déploré l'insuffisance de contrôles. De manière générale, les retours exprimés à ce stade sont majoritairement négatifs.

Il convient toutefois de relever que les personnes insatisfaites s'expriment généralement plus volontiers que celles qui sont satisfaites, ce qui peut donner une perception plus défavorable que la réalité. C'est précisément pour cette raison qu'un sondage a été mis en place, afin de permettre à l'ensemble de la population concernée de s'exprimer.

La durée de la phase test est fixée à six mois. Toute décision de la commune pour la suite, doit s'appuyer sur des éléments objectifs tels que les résultats des comptages et du sondage, ainsi que sur l'analyse du bureau Citec. À ce stade, l'ensemble des données nécessaires n'est pas encore disponible.

Il est alors impossible de se prononcer sur les mesures futures. Des séances réunissant le bureau Citec, la commission de sécurité et les conseillers municipaux sont déjà prévues.

La réponse orale est validée par l'assemblée.

8. Question écrite : M. Daniel Gyger : panneaux solaires sur le toit de la crèche et nurserie de Châteauneuf

M. Daniel Gyger interpelle la municipalité pour la pose des panneaux solaires de la crèche/nurserie de Châteauneuf. Le document est joint en annexe du procès-verbal.

M. Régis Evéquoz, Vice-Président et responsable du dicastère, précise que l'installation est équipée d'optimiseurs. Ce type d'équipement permet, sur la base d'une technologie éprouvée depuis plusieurs années, de réguler la chaîne de panneaux lorsqu'un ou plusieurs modules subissent un ombrage.

Il est relevé qu'en période hivernale, lorsque le soleil est bas, la production des six modules concernés subit une légère diminution. Toutefois, sur l'échelle d'une année complète, cette différence est considérée comme minimale par les spécialistes. Il conviendra d'analyser la perte de rendement induite par l'ombre portée après une année d'exploitation, afin de quantifier précisément l'impact annuel réel.

Par conséquent, il est établi que la position des modules photovoltaïques doit être conservée en l'état. De plus, ainsi qu'il a été mentionné, toute diminution de la surface verte altérerait la qualité de la végétation. Le déplacement des modules n'est donc pas une option envisageable.

La réponse écrite, demandée par M. Gyger sera transmise lors de la séance plénière du mois de juin.

9. Réponse à l'interpellation 03-2025 : Impôt sur les chiens

La réponse à l'interpellation est jointe en annexe du procès-verbal.

Mme Charlotte Thétaz remercie le Conseil municipal pour les précisions apportées. Elle informe l'assemblée de la création d'un groupe de travail, destiné à établir un lien direct avec la commune. L'objectif de cette initiative est de favoriser une meilleure cohabitation entre la population et les propriétaires de chiens.

M. Gautier Moulin souligne que l'exécutif s'est efforcé de répondre à cette interpellation de la manière la plus complète possible. Il juge essentiel d'insister sur le fait qu'il s'agit d'un impôt et non d'une taxe. Les revenus ainsi générés financent diverses fonctions énumérées dans la réponse écrite. Finalement, la municipalité estime que les montants prélevés par cet impôt ne couvrent pas la totalité des coûts générés par ces différentes prestations.

Il rappelle également que la commune de Conthey verse, à titre volontaire, un don annuel de frs. 5 000,- à la SPA, financé par cet impôt. Dans ce contexte, il précise que la SPA avait adressé, le 9 décembre 2025, une convention de participation financière à l'ensemble des communes.

La commune de Conthey n'y a pas encore répondu, privilégiant une approche globale entre communes. En effet, un projet de loi sur les chiens devrait être prochainement discuté au Grand Conseil, cette problématique étant d'ordre cantonal et non strictement communal.

L'intervenant attire ensuite l'attention du conseil sur un événement survenu le 3 février 2026 : à la suite du décès d'une personne vivant seule sur la commune, un chat a été retrouvé isolé. Conformément à la pratique habituelle, la commune a sollicité la SPA pour recueillir l'animal. L'organisme a cependant refusé la prise en charge, au motif que la commune n'avait pas encore adhéré à la nouvelle convention financière.

La municipalité est étonnée par ce procédé. Bien qu'une solution alternative ait été trouvée pour l'animal, l'exécutif estime essentiel que le bien-être animal ne soit pas subordonné à un quelconque mécanisme financier. Un courrier en ce sens a été adressé à la SPA et porté à la connaissance du vétérinaire cantonal. Dans l'attente d'un retour, la municipalité réitère que l'adoption du projet de loi au niveau du grand conseil est vivement attendue par l'ensemble des communes.

10. Information de la municipalité

Formation, jeunesse, écoles, structure d'accueil

Mme Claudine Fumeaux, responsable du dicastère prend la parole pour une information détaillée. La documentation est jointe au procès-verbal en annexe

Sécurité, phase test : point de la situation

M. Gérald Nanchen donne le point de la situation relatif à la phase test de l'avenue de la gare. Lors de la séance d'information à la population tenue le 10 août, ainsi que lors du dernier Conseil Général du 16 décembre, il avait été annoncé que cette phase test serait menée sur une durée de six mois, soit du 3 novembre 2025 au 3 mai 2026.

Lors de ce Conseil Général, ainsi que lors de l'information à la population, plusieurs engagements ont été pris, notamment la réalisation de comptages de trafic avant et pendant la phase test, ainsi que la mise en place d'un sondage auprès de la population. Le but de ces comptages est de disposer d'éléments comparatifs objectifs. Quant au sondage, il doit permettre de prendre le pouls de la population, des riverains, des commerçants ainsi que des différents usagers.

Comme mentionné tout à l'heure, ces différentes démarches sont toujours en cours d'exécution afin d'obtenir les éléments nécessaires à une évaluation sérieuse et complète. Actuellement, la phase test se déroule conformément au calendrier établi.

- À partir du 30 mars 2026, lancement du sondage auprès de la population, de la Rue des Grands-Pères
- Le 2 avril : rencontre avec le bureau Citec concernant le retour des comptages et du sondage.
- Le 4 avril : présentation au Conseil Municipal par Citec des résultats et observations.
- Le 30 avril : lors de la séance du Conseil Municipal, une décision pourra être prise quant au futur de la phase test.

Déchetterie

Mme Stéphanie Germanier informe l'assemblée que l'ouverture de la déchetterie de Collombé interviendra dans le courant du mois d'avril, et non le 1er avril comme initialement prévu. Bien que les travaux soient achevés, l'installation d'une barrière de protection pour le gibier est encore en attente. La déchetterie ouvrira ses portes dès que cet aménagement sera finalisé.

Population : indicateurs

M. Damien Fumeaux présente à l'assemblée l'évolution démographique de la commune sur les vingt dernières années.

Evolution de la population au cours des 20 dernières années.

Statistiques au 31.12.2005	6'891 habitants		
Répartition par origine	5'824 Suisses	84.52 %	dont 2'482 Bourgeois
	1'067 Etrangers	15.48 %	
Statistiques au 31.12.2015	8'474 habitants		
Répartition par origine	6'505 Suisses	76.76 %	dont 2'482 Bourgeois
	1'969 Etrangers	23.24 %	
Statistiques au 31.12.2025	9'734 habitants		
Répartition par origine	7'011 Suisses	72.05 %	dont 2'101 Bourgeois
	2'723 Etrangers	27.97 %	

La population a augmenté de 41 % en 20 ans (+2'843 habitants)

Si l'on se base sur l'augmentation de 3% par année on devrait atteindre les 10'000 habitants d'ici la fin de l'année ou dans le courant de l'année prochaine.

11. Divers

M. Jean-Daniel Vergères donne la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions.

Mme Clémentine Roos (Alliance Communale) demande si des cours de formation sur les petits moyens d'extinction pourraient être proposés aux habitants de la commune, sur inscription et en collaboration avec les services compétents. Cette démarche viserait à :

- Enseigner les principes de base et les bons réflexes.
- Permettre la manipulation concrète des équipements (extincteurs, couvertures).
- Aider à évaluer s'il faut intervenir ou évacuer.

Une telle initiative renforcerait la sécurité collective, valoriserait les équipements déjà présents dans les foyers et pourrait, éventuellement, susciter des vocations au sein des services de secours.

M. Nanchen précise que les dispositions légales et réglementaires imposent déjà aux entreprises de former leur propre personnel à la sécurité incendie.

Concernant les formations existantes, des interventions sont régulièrement organisées au sein des établissements scolaires en collaboration avec les pompiers. Par ailleurs, des sessions de formation interne sont également dispensées aux collaborateurs des entreprises.

À l'avenir, il pourrait être envisagé de solliciter les services de secours (pompiers) pour mettre en place des sessions de formation ou des exercices pratiques à l'attention du public, potentiellement lors de périodes propices comme le printemps ou l'automne.

M. Julien Iten (UDC) soulève une question concernant l'interpellation mentionnée au point 6 de l'ordre du jour. Il s'interroge sur le comment cette intervention a pu être déclarée recevable sous la forme d'une interpellation, alors que son contenu semble s'apparenter davantage à un postulat.

M. Jean-Daniel Vergères précise qu'il s'agit d'une interpellation et accepté comme telle par le bureau. Le postulat est une proposition d'action, tandis que l'interpellation est une demande d'explication.

En conséquence, il ne s'agit pas d'un postulat, mais d'une procédure par laquelle des personnes interpellent le Conseil Municipal sur un sujet précis, ce dernier devant apporter une réponse lors de la séance suivante aucune action autre qu'une réponse n'est formellement demandée.

M. Lucas Schauenberg (Les Verts et PS) revient sur l'interpellation relative à la phase test de l'Avenue de la Gare. Le groupe des Verts et PS est conscient de l'importance de ce dossier pour les habitants et comprend les inquiétudes évoquées ce soir. Toutefois, ni la nécessité de cette interpellation, ni son contenu ne sont partagés.

Elle est formellement discutable, puisque la demande de suspendre la phase test ne sera traitée qu'une fois celle-ci achevée (d'après le règlement du Conseil général, la réponse doit, en principe, être apportée lors de la séance suivante). La population ainsi que le Conseil Général ont été informés, dès le début du processus, du déroulement de cette phase test et des modalités de son évaluation (sondages et comptages) par le bureau mandaté.

Pour le groupe, cette intervention à l'ordre du jour s'apparente davantage à une tentative de pression sur le Conseil Municipal pour l'inciter à renoncer à la fermeture de la route, plutôt qu'à une contribution constructive à la prise de décision. Le but de cette phase test demeure de vérifier si le trafic de transit peut être diminué dans l'intérêt de la sécurité des écoliers. Il est rappelé que l'efficacité de cette mesure sera jugée par des bureaux d'ingénierie, des professionnels de la mobilité mandatés à cet effet. Enfin, contrairement aux affirmations de l'interpellation, de nombreux avis positifs existent. Face à ces divergences, il est plus que jamais nécessaire de s'appuyer sur une analyse sérieuse et professionnelle pour aider à la décision.

Mme Emilie Dessimoz revient sur le vote relatif à la motion, point 5 de l'ordre du jour. Il a été annoncé un total de 26 votants, alors que le décompte (12 voix pour, 12 voix contre et 1 abstention) s'élève à 25. Une clarification sur ce total est donc souhaitée

M. Jean-Daniel Vergères président du Conseil général précise que le total de 26 participants inclut également une abstention. Il s'excuse de ne pas avoir demandé aux personnes souhaitant s'abstenir de lever la main.

La parole n'étant plus demandée, le président du Conseil Général remercie les membres du Conseil général ainsi que les membres du Conseil communal présent et clôt la séance à 21h.

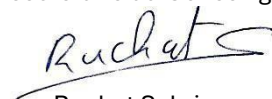
Conthey, le 22 avril 2026

Le Président du Conseil général



Jean-Daniel Vergères

La secrétaire du Conseil général



Ruchat Sabrina

Annexe : Nomination CG Quennoz Valentin

Présentation de la Gestion de crise

Motion 01-2026

Interpellation 01-2026

Question écrite test circulation Rue des Grands-prés

Question écrite panneaux solaire crèche et garderie Châteauneuf

Réponse interpellation 03-2025

Les écoles de Conthey en chiffres